



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 914/2020
Date de la séance du CE: 19 août 2020
Direction: Direction de la sécurité
N° d'affaire: 2020.SIDABEV.232
Classification: –

Rapport Stratégie des coûts NA-BE – charges extraordinaires liées à l'aide d'urgence 2021-2023

Sur proposition de la Direction de la sécurité, le Conseil-exécutif arrête:

1. Le Conseil-exécutif approuve le rapport «Stratégie des coûts NA-BE – charges extraordinaires liées à l'aide d'urgence 2021-2023».
2. Il le transmet au Grand Conseil pour approbation.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires

- Direction de la sécurité
- Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
- Direction des finances

Pièces jointes

- Rapport Stratégie des coûts NA-BE – charges extraordinaires liées à l'aide d'urgence 2021-2023